

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 28/03/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Gilbert CORNIER
Mme Monique GARCIN, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET,

Pouvoir : Mr Pierre SERVANTON à Mme Françoise BASSET.
Mr Jean-Paul BLANC à Mr Sébastien GIROUX.

Absent : Mr Philippe PLOGE.

Mr Gilbert CORNIER, a été élu secrétaire de séance.



1 - Affectation du résultat de 2016 budget de la commune sur l'exercice 2017.

Compte administratif 2016 budgets principal, eau et assainissement.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Alain LIARDET, Adjoint en charge des finances, présente les comptes administratifs des budgets : principal, eau et assainissement de l'année 2016. Vote les résultats suivants :

Budget principal :

Section de fonctionnement excédent :	200 707,97€
Section investissement déficit :	95 324,89€

Budget eau et assainissement :

Section d'exploitation excédent :	28 022,13€
Section investissement déficit :	40 664,74€

2 - Affectation du résultat de 2016 budget de la commune sur l'exercice 2017.

Budget principal. (M14)

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du compte administratif 2016 du budget M14 tiennent compte des programmes d'investissement en cours et de l'état de crédits à reporter établi. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Constate, en section de fonctionnement un excédent de :	200 707,97€
en section d'investissement un déficit de :	95 324,89€

Constate

que l'état de crédits dépenses à reporter a été arrêté à :	66 637,38€
que l'état de crédits de recettes à reporter a été arrêté à :	27 575,51€

soit un besoin de financement de :	134 386,76€
------------------------------------	-------------

Décide d'affecter 134 400€ au compte 1068, en section recettes de la section d'investissement.

Dit que l'excédent de fonctionnement est mis en réserve au 002 de la section pour 66 307,97€.

3 - Affectation du résultat de 2016 budget eau et assainissement sur l'exercice 2017.

Budget eau et assainissement (M49)

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du compte administratif 2016 du budget eau et assainissement tiennent compte des programmes d'investissement en cours et de l'état de crédits à reporter établi.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,	
Constate, en section de fonctionnement un excédent de :	28 022,13€
en section d'investissement un déficit de :	40 664,77€
Constate	
que l'état de crédits dépenses à reporter a été arrêté à :	6 086,21€
que l'état de crédits de recettes à reporter a été arrêté à :	17 400,00€
soit un besoin de financement de :	29 350,98€

Décide d'affecter 28022,13€ au compte 1068.

4 - Demande de prêt au CRCA Draguignan de 100 000€

Monsieur le Maire propose afin de financer toutes les opérations d'investissement par un prêt de 100 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, selon le tableau des conditions d'attribution – taux 1,35% pour une durée de 10 ans, taux fixe classique, frais de dossier 200€, dont la 1^{ère} échéance est le 19/05/2018, pour un montant de 10 757,43€. Le conseil à l'unanimité valide.

5 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017.

Le produit fiscal attendu pour 2017 est de 75 385€, compte tenu des modifications apportées et des évolutions introduites par la loi de finances pour 2017.

Désignation de la taxe	Taux votés 2017
Habitation	10,70 %
Foncière bâtie	13,72 %
Foncière non bâtie	55,95%

Le conseil valide.

6 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2017

Libellés	Montant
Sapeurs-Pompiers – La Javie	250,00€
Comité des fêtes de Prads	600,00€
Comité des fêtes de Chavailles	250,00€
Comité des fêtes de La Favière	250,00€
Amicale du Personnel Communal	240,00€
Foire Ovine de La Javie	100,00€
Fondation du Patrimoine	250,00€
Association Cheval Blanc	300,00€

Le conseil valide.

7 - Vote d'un secours de 500€

Monsieur le Maire propose au conseil de subvenir aux besoins de Madame Maryse LABROUSSE, en situation très précaire, dans un esprit de solidarité et suite à la proposition de Madame Monique GARCIN, 3^{ème} Adjointe, qui suit le dossier, le conseil à l'unanimité, lui accorde un secours de 500€ pour subvenir à ses besoins financiers.

8 - Commission locale d'évaluation des charges transférées – Désignation d'un représentant.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Provence-Alpes Agglomération pour désigner un représentant pour la commune, afin de constituer une commission qui sera composée de 60 membres. Le conseil, désigne comme représentant Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire de Prads Haute Bléone et délégué titulaire à la Communauté d'Agglomération.

9 - Bail emphytéotique pour location de terrains entre la commune de Prads Haute Bléone et le Groupe Lufthansa.

Monsieur le Maire précise, suite à l'accident d'avion vol 4U9525, le Groupe Lufthansa, souhaite louer les parcelles dédiées à l'œuvre commémorative. Le principe d'un bail emphytéotique est retenu pour une durée de 45 ans. Le montant annuel de la location s'élève à 12000€, indexé. Le conseil valide.

10 - Demande d'adhésion de l'association Pharefuge.

Le conseil émet un avis défavorable, suite à la demande de l'association, les secours en montagne sont compétents pour intervenir dans les meilleures conditions.

11 - Coupe de bois.

Le conseil émet un avis défavorable à la demande de Mr Nicolas LUIGI « Avi Sylva » sur les coupes de bois communales dans le secteur de La Favière – Machouette.